

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 74 (1986)

**Heft:** [11]

  

**Artikel:** Libre à elles : commissions scolaires : une école pour le travail

**Autor:** Panchaud, Janine

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-278100>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LIBRE A ELLES

## COMMISSIONS SCOLAIRES : UNE ECOLE POUR LE TRAVAIL

*Janine Panchaud, municipale à Morrens (VD), préside depuis quelques mois aux destinées du Parti libéral vaudois. C'est à elle que nous avons demandé, ce mois-ci, de nous parler en toute liberté d'un sujet qui lui tient à cœur.*

Le but des lignes qui suivent est d'essayer de convaincre des femmes, peu ou pas actives professionnellement, de s'engager au profit de la collectivité en faisant partie, par exemple, d'une commission scolaire ; il y a là pour les femmes, peut-être moins pour les citadines que pour les autres, une excellente occasion de se mettre au service d'autrui tout en se formant « professionnellement » grâce au contact des divers interlocuteurs concernés.

Avant d'appartenir à l'Exécutif de ma commune et de présider le Parti libéral vaudois, j'ai en effet, exercé pendant une dizaine d'années, et je continue, la fonction de présidente de commission scolaire dans un groupement de communes proches de Lausanne. Cette tâche est assez peu connue du grand public, car dans les villes et les villages d'une certaine importance, les classes dépendent d'un directeur à qui les commissions scolaires délèguent une partie de leurs compétences. Dans les plus petits villages, en revanche, les classes primaires ne sont pas toutes rattachées à une direction et la commission scolaire doit assumer toutes les tâches prévues par la loi. Sans cette expérience parfois contraignante, mais toujours enrichissante, je ne pourrais pas maîtriser les fonctions qui sont actuellement les miennes.

Savoir décider, savoir résoudre un problème non pas arithmétique mais humain, savoir arbitrer des conflits de toutes sortes, savoir s'imposer face aux enseignants, aux autorités communales, au Département de l'Instruction publique et face aux parents, telles seraient, dans l'idéal bien sûr !, les exigences que requiert cette fonction. Le programme est vaste, souvent difficile mais il est tout profit pour l'enrichissement de sa propre personnalité.



Une tâche essentielle de la commission scolaire, par exemple, consiste à choisir ses enseignants ; c'est là une grande responsabilité car il convient de trouver, dans l'intérêt de nos élèves, le meilleur enseignant possible. La commission scolaire exerce également un pouvoir de contrôle et de surveillance en matière de discipline. J'ai dû apprendre à m'imposer mais je constate que, actuellement, les jeunes enseignants cherchent surtout un appui moral car il est parfois difficile de se retrouver seul responsable de toute une classe.

Même s'il ne s'agit pas de sa compétence propre, la commission scolaire doit se soucier des finances communales. Les rapports avec les autorités locales sont donc essentiels. La commission scolaire doit en effet organiser ses classes en tenant compte des intérêts financiers (pas trop de classes) et des intérêts pédagogiques (pas trop d'enfants dans les classes) ! Un dialogue constant et une

bonne ouverture d'esprit sont indispensables.

Les contacts de la commission scolaire avec le Département de l'Instruction publique, autorité cantonale, concernent principalement les directives cantonales que la commission doit appliquer dans son groupement et des informations que la dite commission donne au Département. Le souci d'une commission scolaire de bien gérer ses classes est le garant d'une certaine discrétion cantonale. C'est là le meilleur moyen de rester maître chez soi !

Le domaine sans conteste le plus délicat, mais également le plus intéressant est celui du dialogue entre parents et commission scolaire. J'ai eu bien des étonnements en constatant que, fréquemment, les parents perdent toute leur objectivité lorsque leurs enfants sont confrontés en classe avec un pro-

blème de quelque nature qu'il soit. Cet amour parental les honore ; ils perdent cependant souvent la mesure et l'intelligence rationnelle qui font d'eux dans la vie quotidienne et dans leur métier des hommes et des femmes raisonnables. Cette attitude m'a parfois peinée car j'ai dû souffrir à plus d'une reprise de la violence verbale d'un père ou d'une mère. J'ai cependant aussi compris combien il est souvent difficile d'être simplement... parents !

J'aimerais consacrer ma conclusion à préciser que si, malgré un travail souvent absorbant et une rémunération quasi-inexistante, j'aime toujours cette fonction, c'est certainement à cause des enfants eux-mêmes : pénétrer dans une classe en plein travail, participer à leurs travaux ou à leurs distractions, dialoguer en leur compagnie, tout cela reste pour moi la motivation première. En leur compagnie je redeviens mère, je me retrempe dans le monde pur de l'enfance et je m'épanouis !

**Janine Panchaud**

1 FS 03882  
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET  
UNIVERSITAIRE  
SERVICE DES PERIODIQUES  
1211 GENEVE 4

J.A. 1260 Nyon  
Novembre 1986 N°  
Envoi non distribuable  
à retourner à  
Femmes Suisses  
CP 323, 1227 Carouge